

Rapport d'activité 2019

Contrôle des finances du canton de Berne



Table des matières

1	Avant-propos	1
2	Statut du Contrôle des finances	1
2.1	Mandat et objectif	1
2.2	Collaboration	2
2.3	Mandat de contrôle.....	3
2.4	Méthode d'audit.....	4
3	Activités menées en 2019	4
3.1	Résumé.....	4
3.2	Activités de révision au 1 ^{er} trimestre 2019.....	6
3.3	Activités de révision au 2 ^e trimestre 2019	8
3.4	Activités de révision au 3 ^e trimestre 2019	10
3.5	Activités de révision au 4 ^e trimestre 2019	12
3.6	Effet des activités du Contrôle des finances	14
4	Service chargé d'enregistrer les irrégularités	14
5	Qui sommes-nous ?	15
5.1	Organisation	15
5.2	Personnel	15
5.3	Finances / Prestations	16
5.4	Autres activités	16
6	Perspectives	17
	Annexes	18
I	Liste des rapports de révision concernant tout le canton	18
II	Rapports concernant des établissements cantonaux	22
III	Liste des mandats de révision en 2019	23
	Réforme des Directions – nouvelles désignations	24

1 Avant-propos

Formellement, le présent rapport d'activité s'adresse au Grand Conseil et au Conseil-exécutif (art. 23 de la loi cantonale sur le Contrôle des finances). La population du canton de Berne ou toute autre personne intéressée peuvent ainsi s'informer sur les priorités des activités de contrôle du Contrôle des finances et des événements importants.

Conformément à la législation en vigueur, les résultats des révisions ne sont pas publics et sont communiqués exclusivement aux services ayant fait l'objet d'un contrôle et aux supérieurs hiérarchiques. La Commission des finances et la Commission de gestion du Grand Conseil ainsi que le Conseil-exécutif reçoivent chaque trimestre des informations sur les principaux résultats des révisions.

Le Contrôle des finances a pour mandat d'assurer la vérification indépendante de la gestion financière et de la comptabilité des autorités, de l'administration et des établissements du canton. Partenaire fiable et compétent du parlement, du gouvernement, de l'administration et des autorités judiciaires, le Contrôle des finances a pour objectif non seulement d'apporter de la confiance et de la sécurité, mais aussi de créer de la valeur ajoutée. Le compte rendu des résultats des révisions est principalement axé sur la mise au jour des points faibles et des risques ainsi que sur les potentiels d'optimisation. Sur la base des révisions qu'il a effectuées, le Contrôle des finances a inscrit dans ses rapports de nombreuses constatations et y a émis des recommandations. Le Contrôle des finances a néanmoins pu constater que dans un environnement aux multiples exigences, l'administration et les autorités judiciaires du canton de Berne accomplissent leurs tâches avec engagement et de manière professionnelle et appropriée, en 2019 également.

L'organisation de l'administration cantonale a été modifiée au 1^{er} janvier 2020 (réforme des Directions) : six Directions ont vu leur nom changer (cf. annexe IV). Le présent rapport d'activité utilise les désignations qui étaient en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Contrôle des finances remercie le Comité Contrôle des finances, la Commission des finances, la Commission de gestion, la Commission de justice ainsi que le Conseil-exécutif, la Chancellerie d'Etat, les Directions et la Direction de la magistrature pour la bonne collaboration durant l'année sous rapport. Des remerciements sont également adressés aux nombreux collaborateurs et collaboratrices des services ayant fait l'objet de révisions, car ils ont fait preuve de bonne volonté dans l'intérêt des contrôles effectués.

2 Statut du Contrôle des finances

2.1 Mandat et objectif

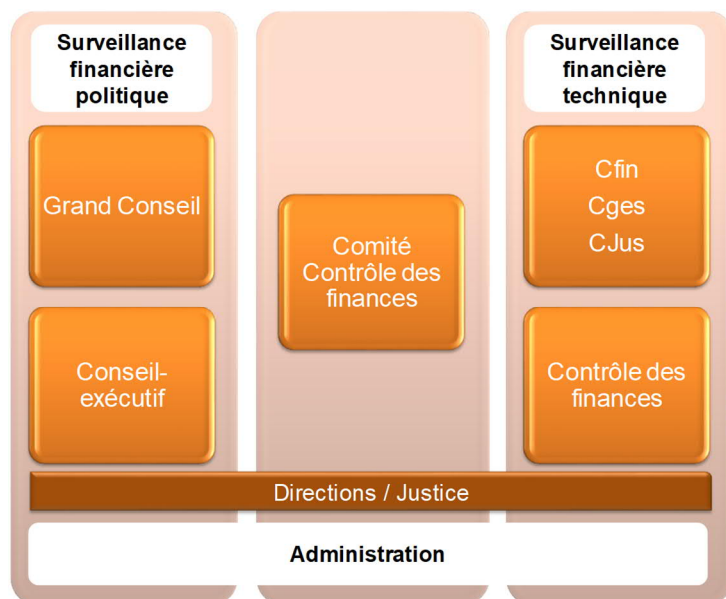
Le Contrôle des finances est l'organe spécialisé suprême chargé de la surveillance des finances. Autonome dans l'exercice de ses fonctions, il constitue une unité administrative indépendante au sein de l'administration, et son activité est soumise uniquement à la Constitution et à la loi. Il seconde tant le Grand Conseil que le Conseil-exécutif. Ses tâches, droits et obligations sont précisés dans la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF).

Dans l'exécution de son mandat légal, il vérifie la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens et la rentabilité de la gestion financière.

Confiance et acceptation sont les fondements grâce auxquels le Contrôle des finances apporte non seulement de la sécurité mais aussi des plus-values. Son objectif est d'assister l'administration et les autorités judiciaires dans la gestion des finances selon les principes de l'économie d'entreprise et de contribuer à l'optimisation des processus.

2.2 Collaboration

Le Contrôle des finances traite directement avec la Commission des finances, la Commission de gestion et la Commission de justice du Grand Conseil ainsi qu'avec le Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature. Dans le cadre de son compte rendu trimestriel, il les informe des principaux résultats de ses révisions, et, à leur demande, effectue des contrôles extraordinaires



ou leur fournit des conseils. Le Comité Contrôle des finances (composé de trois membres du Conseil-exécutif et des membres du bureau de la Commission des finances) est compétent pour les affaires concernant le Contrôle des finances. Le Contrôle des finances informe tous les trimestres le Conseil-exécutif des principales constatations qu'il a faites lors de ses révisions ainsi que de la réalisation des mesures prises pour corriger les faiblesses mises au jour. Il a en outre deux fois par an avec chaque Direction et avec la Direction de la magistrature des entretiens consacrés aux révisions prévues et

effectuées, aux risques, ainsi qu'à un échange général d'informations. Des entretiens supplémentaires sont organisés en fonction des besoins et des sujets, sur des questions matérielles ou spécifiques en relation avec les comptes annuels et la présentation des comptes du canton. Quatre fois par an, le Contrôle des finances communique les principaux résultats de ses contrôles au bureau de la Commission des finances ainsi qu'au plénum et prend position sur des questions techniques. Il rencontre deux fois par an la présidence de la Commission de gestion pour définir les priorités des activités de révision et, si besoin est, pour un échange d'informations avec la commission plénière ou avec ses différentes sections.

Au titre de son mandat de conseil ou de l'échange d'informations, le Contrôle des finances a, en 2019, présenté des exposés et répondu à des questions lors de séances de la Commission des finances et de la Commission de gestion.

Le Contrôle des finances est :

- membre de l'Association suisse des contrôles cantonaux des finances et de son comité directeur ;
- membre de la Conférence des Chefs des Contrôles financiers des Cantons latins ;
- membre de la Conférence suisse des contrôles des finances ;
- membre de l'Association suisse de révision interne (ASRI) ;
- membre d'EXPERTsuisse ;
- agréé expert en révision par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ;
- représenté à la Commission des Swiss GAAP RPC.

2.3 Mandat de contrôle

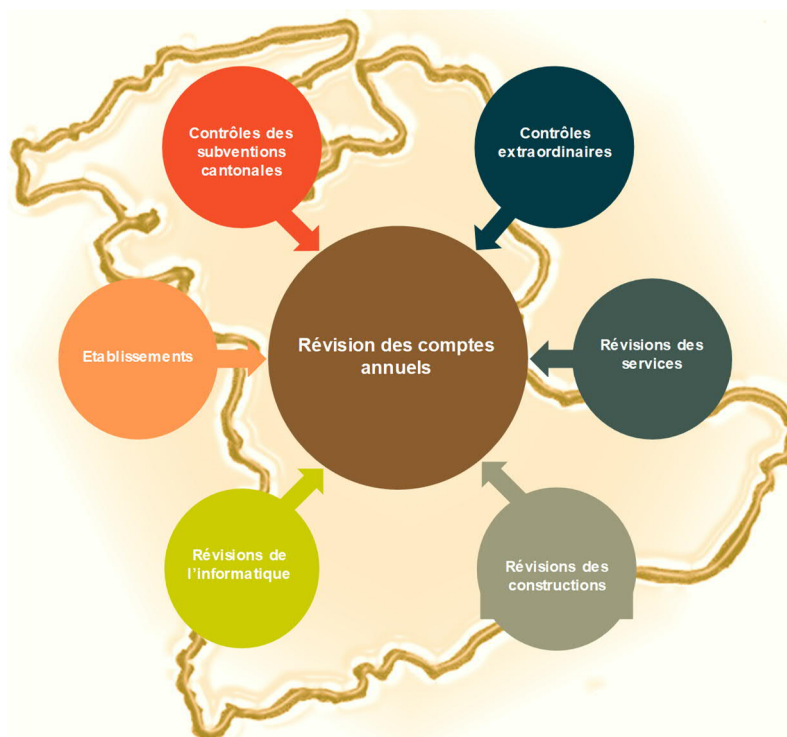
Le Contrôle des finances a pour tâches :

- de procéder à la révision des comptes annuels du canton ;
- de contrôler la comptabilité et la présentation des comptes ainsi que la gestion financière des unités administratives (révision des services) ;
- de contrôler les planifications et les projets de construction et leur réalisation (révision des constructions) ;
- de contrôler les systèmes informatiques qui touchent aux finances (révision de l'informatique) ;
- de procéder à la révision des comptes annuels des établissements cantonaux ;
- de remplir les mandats de contrôle attribués par la Confédération ;
- de fournir des conseils spécialisés au Conseil-exécutif, à la Commission des finances, à la Commission de gestion et à la Commission de justice ;
- d'effectuer des révisions des subventions cantonales ;
- de procéder à des contrôles extraordinaires.

Le Service chargé d'enregistrer les irrégularités est par ailleurs rattaché au Contrôle des finances.

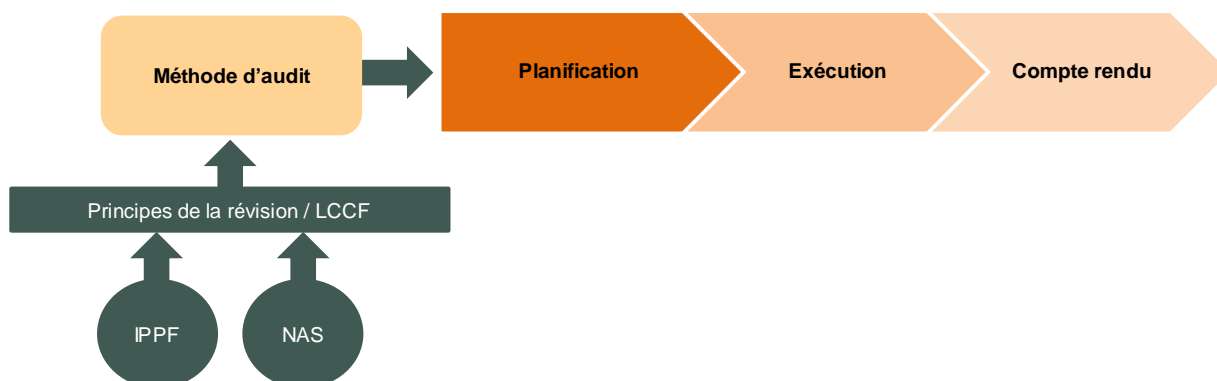
Domaines de révision du Contrôle des finances

Les contrôles du Contrôle des finances s'exercent sur la Chancellerie d'Etat, sur les sept Directions avec leurs offices et leurs services (administration centrale et administration cantonale décentralisée) ainsi que sur la justice. Les révisions sont effectuées au sein des unités administratives d'entente avec chaque Direction, avec la Chancellerie d'Etat et avec la justice. Des contrôles de processus sont effectués horizontalement au sein des Directions, offices et services. Le contrôle de l'utilisation des subventions cantonales (contrôle des subventions cantonales) relève aussi du domaine de révision, tout comme la révision des comptes annuels des établissements cantonaux et les contrôles effectués en tant que service de révision, légalement ou statutairement prescrit, auprès d'organisations, pour autant qu'un intérêt public prépondérant les justifie. Le graphique ci-dessous illustre les domaines de révision du Contrôle des finances.



2.4 Méthode d'audit

Le Contrôle des finances exerce son activité conformément aux dispositions de la LCCF et dans le respect des principes reconnus de la révision. Selon l'activité, il applique les normes d'audit suisses (NAS), la norme du contrôle restreint ou le Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne (CRIPP) promulgué par l'IIA (Institute of Internal Auditors).



Ces principes ont un point commun : une approche axée sur les risques, qui considère les risques inhérents à l'objet du contrôle, ainsi que les processus de contrôle, de pilotage et de surveillance le concernant. Les résultats de l'évaluation des risques influencent les objectifs du contrôle.

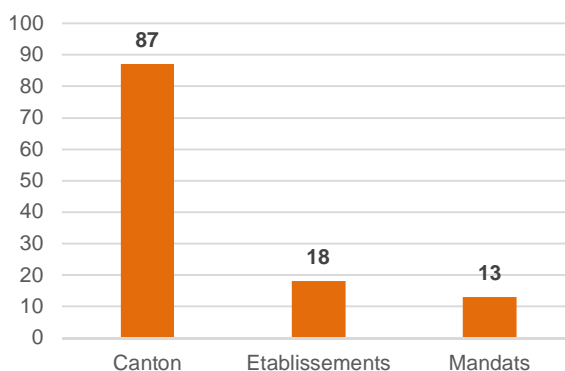
3 Activités menées en 2019

3.1 Résumé

L'objectif du Contrôle des finances consistant à procurer une utilité et une plus-value aux unités qu'il contrôle, au Conseil-exécutif et aux organes de surveillance politiques a été une nouvelle fois atteint en 2019, aux plans tant qualitatif que quantitatif. Lors de certaines révisions de projets très intéressantes et exigeantes ainsi que pour la gestion du portefeuille immobilier, il a pu mettre au jour un important potentiel d'optimisation pour les unités examinées. Le Contrôle des finances a rédigé 118 rapports de révision au total. Avec bien plus d'un millier de recommandations, le Contrôle des finances a pu mettre en évidence des possibilités d'optimisation et formuler des indications sur la manière de réduire les risques et de renforcer l'efficacité des moyens utilisés. Mais ce sont en fin de compte les nombreux petits apports et mesures ainsi que le travail quotidien effectué avec professionnalisme par l'administration qui contribuent au niveau élevé de qualité et de fiabilité des prestations et, partant, qui génèrent la confiance justifiée des citoyens et des citoyennes vis-à-vis du canton.

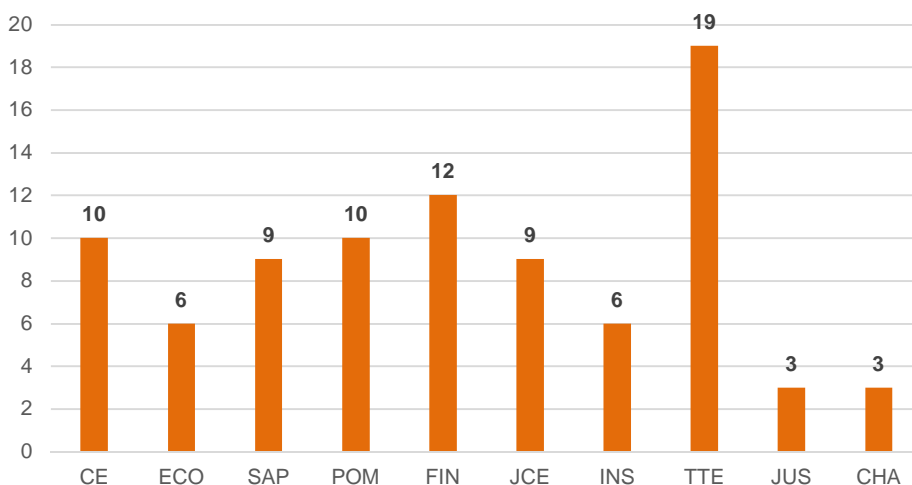
Les 118 rapports de révision se répartissent entre le canton (Directions, Chancellerie d'Etat et autorités judiciaires), quatre établissements (Université de Berne, Haute école spécialisée bernoise, Haute école pédagogique germanophone et Centre interrégional de perfectionnement) et les mandats de révision qui sont dans l'intérêt du canton.

2019: 118 rapports de révision



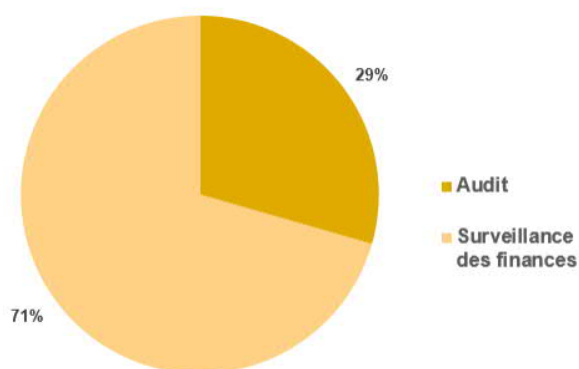
La répartition des 87 rapports de révision cantonaux entre les Directions, la Chancellerie d'Etat et les autorités judiciaires est illustrée ci-dessous. Dix rapports concernent les comptes rendus à l'échelle du canton. Il s'agit des rapports trimestriels, du rapport d'activité ainsi que du rapport sur la révision des comptes annuels, qui sont destinés au Conseil-exécutif ainsi qu'aux commissions de surveillance du Grand Conseil (Commission des finances, Commission de gestion et Commission de justice). Une vue d'ensemble détaillée de tous les rapports figure dans les annexes I à III.

2019: 87 rapports de révision cantonaux

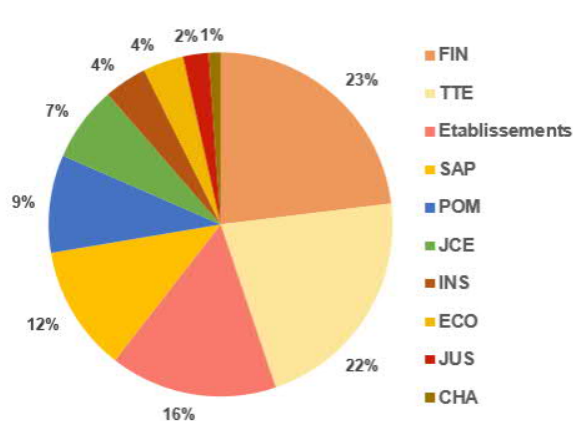


Il n'y a pas forcément de lien entre le nombre de rapports de révision et le temps de travail y consacré. La procédure et la charge de travail varient en effet selon le type de révision (révision d'un service, révision des comptes annuels, contrôle extraordinaire, contrôle des subventions cantonales, audit de projet, etc.) ainsi que le degré d'approfondissement et le périmètre de la révision. S'agissant de l'allocation de temps, un tiers des ressources a été consacré à la révision des comptes annuels, y compris les travaux préparatoires et post-révision (travaux de bouclerment) et deux tiers aux révisions dans le cadre de la surveillance des finances. L'allocation des ressources par DIR/JUS/CHA est illustrée ci-dessous. L'importante charge de travail dédiée à la FIN, à hauteur d'environ un quart, s'explique notamment par la révision des comptes annuels et du bilan consolidé, qui concerne principalement cette Direction. L'allocation des ressources élevée consacrée à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) est due au fait qu'une grande partie des investissements et de l'entretien des routes, des bâtiments et des infrastructures incombe à cette Direction.

Allocation des ressources 2019 par tâche



Allocation des ressources 2019 par service

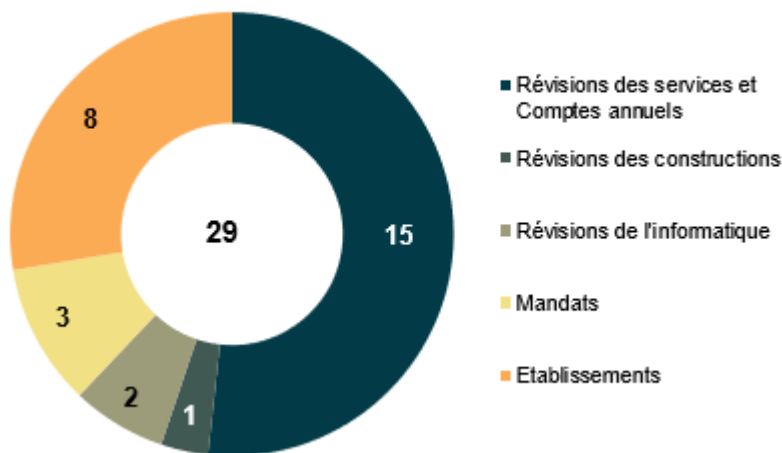


3.2 Activités de révision au 1^{er} trimestre 2019

3.2.1 Points forts

Durant le premier trimestre de l'année, le Contrôle des finances est occupé par les révisions des comptes annuels imposées par la loi et les règlements. Deux tiers des ressources ont dès lors été alloués à ces contrôles. Outre les comptes annuels du canton et des hautes écoles, il

Nombre de rapports au 1^{er} trimestre



a été procédé à des contrôles restreints et à des examens succincts pour des mandats. Les révisions des comptes annuels comprennent aussi les contrôles prévus par la loi sur les loteries concernant le Fonds de loterie, le Fonds du sport et le Fonds d'encouragement des activités culturelles. La révision des comptes annuels du canton arrêtés au 31 décembre 2018 a débuté en février 2019 avec l'examen des différentes unités d'orga-

nisation. Le Contrôle des finances a procédé à des révisions d'inventaires et d'évaluations approfondies pour contrôler les actifs au bilan et à des activités de révision pour vérifier l'exhaustivité et l'évaluation des passifs. Sur la base des résultats provenant de l'analyse des processus lors des audits de services inférieurs à douze mois, les mouvements de trésorerie ont également été contrôlés pour évaluer les flux de valeurs dans le compte de résultats et le compte des investissements. Prenant appui sur le rapport sur la situation intermédiaire au 21 mars 2019, le Contrôle des finances a demandé aux offices d'entreprendre différentes corrections. Après les contrôles décentralisés dans les offices, la révision des comptes annuels consolidés a eu lieu à l'Administration des finances.

3.2.2 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

Révision des comptes annuels du Fonds de loterie arrêtés au 31 décembre 2018

Chaque année, le Contrôle des finances révise les comptes annuels du Fonds de loterie et procède à des contrôles de dossiers pour vérifier si les dispositions de la législation sur les loteries sont respectées. La gestion du Fonds de loterie incombe à la Direction de la police, des affaires militaires et des affaires ecclésiastiques (POM), tandis que les demandes portant sur la protection du patrimoine sont examinées par le Service cantonal des monuments historiques, rattaché à la Direction de l'instruction publique (INS). Les comptes annuels étaient conformes aux dispositions légales et ont pu être soumis au Conseil-exécutif avec recommandation de les approuver. Les subventions ont été accordées conformément à la loi. Dans un cas, concernant la protection du patrimoine, des manquements liés à des conflits d'intérêts et à des violations de l'obligation de se récuser ont été constatés.

Gestion des créanciers dans FIS en 2018

Dans le système d'informations financières (FIS), les factures sont comptabilisées dans le nouveau module de gestion des créanciers depuis début 2018. Dans son rapport datant de début 2019, le Contrôle des finances a relevé que l'exploitation est fondamentalement assurée. En revanche, il faut encore améliorer les contrôles préalables lors de la phase de test ainsi que dans le domaine de la formation et de la protection des accès (gestion des droits d'accès). Par ailleurs, le concept SCI du module de gestion des créanciers présente encore quelques lacunes. Compte tenu de l'introduction de SAP, l'idée d'une gestion uniforme des processus par voie électronique a été abandonnée.

Audit du projet Rollout@BE

Le Contrôle des finances a procédé à un audit de projet à l'OIO. Le projet Rollout@BE rencontre des difficultés sur le plan technique, opérationnel et organisationnel depuis un certain temps déjà. Différents cumuls de rôles et de tâches incompatibles ont rendu plus difficile une séparation adéquate des fonctions. Le manque de connaissances techniques et de ressources pour la mise en œuvre du projet a été négligé pendant longtemps. Pour améliorer la situation, la Direction concernée a pris de nombreuses mesures grâce auxquelles le projet devrait aboutir.

Révision de l'OED

Lors de la révision effectuée à l'Office des eaux et des déchets (OED) en décembre 2018, le Contrôle des finances a constaté que certains domaines d'activités manquaient de personnel pour réaliser les tâches qui leur incombent. D'importantes activités de contrôle (p. ex. dans le domaine de l'autodéclaration de l'utilisation de l'eau d'usage) n'ont ainsi pas pu être réalisées intégralement.

Révision des comptes annuels de l'Université de Berne et de la Haute école spécialisée bernoise

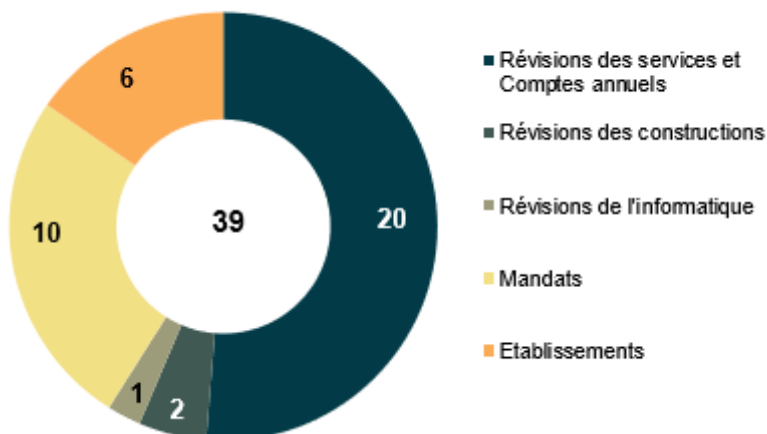
La loi désigne le Contrôle des finances comme organe de révision de l'Université de Berne et de la Haute école spécialisée bernoise (HESB). En mars 2019, le Contrôle des finances a rédigé son rapport sur la révision des comptes de l'Université et de la Haute école au 31 décembre 2018. Ces rapports exhaustifs sur la révision des comptes au 31 décembre 2018 de l'Université et de la HESB ont informé les organes de direction des hautes écoles et l'INS des résultats des contrôles. Le Conseil-exécutif a également reçu ces rapports.

3.3 Activités de révision au 2^e trimestre 2019

3.3.1 Points forts

La révision des comptes annuels du canton arrêtés au 31 décembre 2018 a également occupé le Contrôle des finances durant le deuxième trimestre mais déjà sensiblement moins puisqu'il n'a dû y consacrer qu'un quart de ses ressources. Après avoir adressé ses constatations aux

Nombre de rapports au 2^e trimestre



Directions, à la Chancellerie d'Etat ainsi qu'aux autorités judiciaires et au Ministère public pour qu'ils prennent position, le Contrôle des finances a commencé les révisions prévues dans le domaine de la surveillance des finances. Il a pu boucler les révisions concernant deux offices de taille, à savoir l'Office des assurances sociales et de l'Office de la circulation routière et de la navigation. Outre ces révisions, il a contrôlé des projets dans les

domaines de la construction et des TIC. En mai, il a mené avec les Directions, la Direction de la magistrature et la Chancellerie d'Etat les entretiens semestriels, qui ont porté principalement sur les résultats de l'activité de révision et sur le programme de révision au deuxième semestre 2019. L'entretien périodique du Comité Contrôle des finances a eu lieu comme prévu le 11 juin 2019 : ce fut l'occasion de discuter de la nouvelle procédure pour l'élaboration des rapports trimestriels à partir du 30 septembre 2019 et de la lancer.

Sur mandat de la Commission des finances (CFin), la société BDO AG a procédé les 13 et 14 mai 2019 ainsi que le 14 juin 2019 à son appréciation annuelle de la qualité et des prestations du Contrôle des finances ainsi qu'à l'examen du compte spécial de celui-ci. Elle a rendu son rapport à la CFin et au Conseil-exécutif durant le troisième trimestre 2019.

3.3.2 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Au deuxième trimestre, le Contrôle des finances a établi 39 rapports. Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

Révision des comptes annuels du canton arrêtés au 31 décembre 2018

Le rapport sur la révision des comptes annuels au 31 décembre 2018 a été adressé aux commissions de surveillance, au Conseil-exécutif, aux Directions et à la Chancellerie d'Etat le 29 mai 2019. Malgré l'avis d'audit avec réserve, le Contrôle des finances a recommandé au Grand Conseil d'adopter les comptes annuels. D'après le Contrôle des finances, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux dispositions légales, à l'exception de certains éléments. L'avis d'audit figure dans le rapport de gestion 2018 du canton¹. Lors de la révision portant sur les comptes annuels, le Contrôle des finances a pu constater que la qualité de la comptabilité s'était sensiblement améliorée par rapport à l'exercice précédent grâce aux efforts conséquents qui ont été déployés. Ainsi, de nombreuses

¹ https://www.fin.be.ch/fin/fr/index/finanzen/finanzpublikationen/geschaeftsberichtstaatsrechnung.asse-ref/dam/documents/FIN/FV/fr/gb/GB2018_Band%201_FR_definitive%20Version.pdf

constatations relevées lors de la révision antérieure ont été traitées et réglées par l'Administration des finances et les offices concernés.

En accord avec les directives cantonales et la norme d'audit suisse (NAS) 890, le Contrôle des finances a pu confirmer qu'il existe un système de contrôle interne (SCI) pour l'établissement des comptes annuels élaboré conformément aux instructions du Conseil-exécutif.

Audit du projet ERP (progiciel de gestion intégré)

Le Contrôle des finances a procédé à un audit du projet ERP à l'Administration des finances. Il s'est concentré en particulier sur l'état d'avancement du projet et les processus de projet. Il a suggéré aux responsables du projet des mesures d'amélioration pour les risques existants en matière de calendrier, de coûts et de qualité. D'importants risques liés à l'évolution des coûts, de la qualité et de l'utilité attendue (économicit ) existaient en lien avec la date de lancement pr vue au 1^{er} janvier 2023. Selon le Contr le des finances, la gestion de la qualit  et la m thode de compte rendu ne tenaient pas suffisamment bien compte des risques existants. Pour les r duire, diff rentes mesures ont  t  prises et mises en  uvre. Durant la session de novembre, le Grand Conseil a approuv  des cr dits plus  lev s en comparaison des co ts initialement estim s en 2014.

Contr le de la r duction des primes d'assurance-maladie

En avril et mai 2019, le Contr le des finances a contr l  le d compte des prestations du canton en mati re de r duction des primes d'assurance-maladie de 2018   l'Office des assurances sociales (OAS). Chaque ann e, il proc de   un examen formel et mat riel des donn es contenues dans ce d compte. En r sum , il a constat  que les bases l gales applicables   la r duction des primes d'assurance-maladie sont respect es.

Audit du projet de construction « Gestion du trafic R gion Berne nord »

En avril 2019, le Contr le des finances a proc d    une r vision des constructions   l'Office des ponts et chauss es (OPC) pour le projet « Gestion du trafic R gion Berne nord ». Ce projet de construction fait partie du programme d'agglom ration de la Conf d ration ; ses co ts bruts sont estim s   environ 11,5 millions de francs. A l'aide de mesures appropri es (points de dosage, panneaux d'informations routi res), ce projet vise   garantir une circulation plus fluide au centre des localit s comprises dans le p rim tre du projet Berne nord. Les recommandations formul es dans le cadre de la r vision et les enseignements tir s de la pratique serviront de base   d'autres mesures de gestion du trafic du m me type.

Contr le de l'attestation de l'affectation obligatoire de la taxe sur la circulation routi re

Dans le cadre de la r vision des services   l'Office de la circulation routi re et de la navigation (OCRN), le Contr le des finances a notamment contr l  la proc dure d'attestation de l'affectation obligatoire de la taxe sur la circulation routi re et le rapport  labor    l'intention du Conseil-ex cutif. Le produit net de la taxe sur la circulation routi re est affect    des buts pr cis (p. ex. construction, extension et transformation des infrastructures routi res, exploitation et entretien de ces infrastructures, s curit  routi re). Le Contr le des finances a constat  que la taxe avait  t  pr lev e uniquement pour l'ann e 2018 au lieu de l'entier de la p riode (2015-2018). Dans l'intervalle, la POM a entrepris de collecter les donn es pour les ann es manquantes et a soumis son rapport pour information au Conseil-ex cutif.

Audit commun avec l’ASTRA sur les « routes nationales A5 & A16 – Garantie de la sécurité lors des travaux de construction, d’exploitation et de maintenance des équipements de sécurité »

Le Contrôle des finances a réalisé un audit à l’Office des ponts et chaussées (OPC) avec l’organe de révision interne de l’Office fédéral des routes (OFROU). Lors de l’exécution d’un ouvrage, les prestations en matière de sécurité jouent un rôle important pour l’applicabilité des conditions de garantie. L’absence de contrat et de cahier des tâches entre le canton et la Confédération a été relevé en particulier comme point d’amélioration. En disposant d’un règlement clair et contraignant, il est possible de prévenir les incertitudes en lien avec les tâches, les compétences et les responsabilités lors du traitement des cas de garantie. Le processus de gestion des situations de sécurité et des cas de garantie peut être optimisé. Dans l’ensemble, l’audit a abouti à un constat favorable.

Audit sur la rétrocession des indemnités perçues en trop par BLS SA

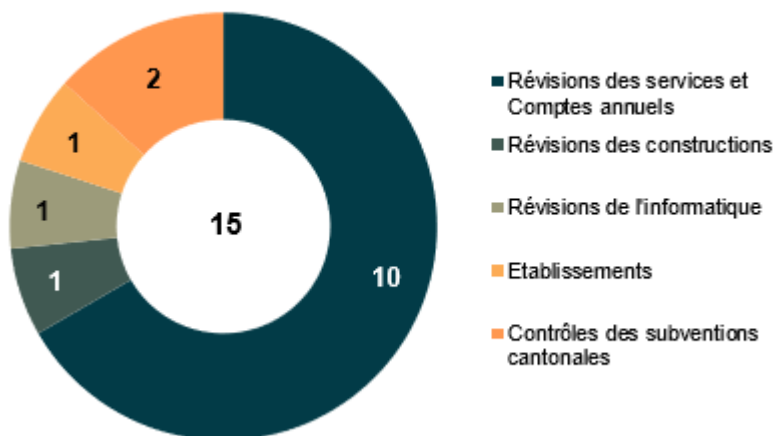
En 2018, l’organe de révision interne de l’Office fédéral des transports (OFT) a constaté qu’en raison de l’absence de modèle de compensation des différences de taux d’intérêt, BLS SA a reçu des indemnités perçues en trop à hauteur d’environ 45,6 millions de francs de la part de la Confédération et des cantons (y c. les communes). En vertu d’un accord conclu entre l’OFT et BLS SA, le montant pour la période 2014-17, qui s’élève à environ 29,4 millions de francs, doit être compensé dans les offres 2019-22. Pour des considérations d’ordre juridique, le remboursement des indemnités perçues en trop des années 2004-2013, qui se chiffrent à environ 16,3 millions de francs, ne sera pas exigé. A l’inverse de la Poste, qui s’est attachée à réparer le dommage financier et l’atteinte à sa réputation découlant du « scandale des cars postaux », BLS SA renonce à rembourser volontairement les indemnités perçues en trop pour la période 2004-2013. L’accord uniquement signé par l’OFT n’est pas contraignant pour le canton de Berne ni pour les autres cantons concernés. En tant qu’actionnaire majoritaire, organe de surveillance des transports publics et fournisseur de subventions, le canton de Berne est fortement touché par cette affaire. Le Contrôle des finances a identifié un besoin d’optimisation à différents niveaux en ce qui concerne la mise en œuvre des directives cantonales de gouvernance d’entreprise publique.

3.4 Activités de révision au 3^e trimestre 2019

3.4.1 Points forts

Compte tenu des vacances d’été et des absences y liées ainsi que des révisions en partie complexes et chronophages, il y a eu proportionnellement peu de rapports bouclés au troisième trimestre. La quasi-totalité des ressources a été consacrée aux contrôles dans le domaine de

Nombre de rapports au 3^e trimestre



la surveillance des finances. A l’Office des immeubles et des constructions (OIC), c’est le domaine de la gestion immobilière et de la comptabilité des immeubles qui a été passé en revue. La révision de la subvention d’investissement accordée à l’Hôpital de l’île pour les salles d’opération hybride et de haute précision a également été menée à terme au troisième trimestre. Par courrier du

11 septembre 2019, la Commission de gestion (CGes) a mandaté le Contrôle des finances pour qu'il procède à un contrôle extraordinaire sur le recours à des expert-e-s externes par le Conseil-exécutif, les Directions et les autorités judiciaires. Compte tenu de l'implication de toutes les Directions, le Contrôle des finances a réalisé une planification exhaustive de la révision et des entretiens de planification avec l'ensemble des Directions. Il a également lancé les travaux de planification pour la révision des comptes annuels du canton au 31 décembre 2019, le défi étant que le calendrier du Conseil-exécutif prévoit de boucler bien plus tôt qu'au cours des deux dernières années l'établissement ainsi que la révision des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019. Le Contrôle des finances a informé le Conseil-exécutif et les commissions de surveillance des grandes lignes de la planification de la révision des comptes annuels (y c. l'évaluation des risques) avec le rapport trimestriel au 30 septembre 2019.

3.4.2 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Au troisième trimestre, le Contrôle des finances a établi 15 rapports. Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

Audit de la gestion immobilière

L'Office des immeubles et des constructions (OIC) est responsable de la gestion de près de 1800 immeubles dont la valeur à neuf se chiffre à quelque 5 milliards de francs, ce qui correspond à une valeur nette au bilan d'environ 3 milliards de francs. Autres audits à l'appui, le Contrôle des finances a pu constater que l'OIC a réalisé d'importants progrès en matière de présentation financière des transactions dans la comptabilité au cours des dernières années. Cet audit s'est concentré sur la gestion financière, c'est-à-dire sur la gestion et l'occupation la plus efficace possible des immeubles détenus et utilisés par le canton, ainsi que des surfaces qu'il loue pour ses propres besoins et à autrui. Selon le Contrôle des finances, le manque de systèmes d'incitation, l'insuffisance des bases de données, l'absence d'objectifs économiques ainsi que le manque de personnel empêchent de gérer au mieux le vaste parc immobilier. Pour lui, le risque est de ne pas pouvoir réaliser d'importantes économies de coûts annuelles. Au quatrième trimestre 2019, la TTE a pris des mesures pour analyser les faiblesses existantes et y remédier de manière ciblée.

Vente d'une parcelle de terrain à bâtir et concession d'un droit de superficie gratuit au « Viererfeld »

En 2013, le canton a conclu un contrat de vente et de droit de superficie pour deux parcelles d'une surface totale de 162 692 m² avec la commune municipale de Berne. L'affaire a été exécutée et comptabilisée après l'entrée en force du plan d'affectation modifié en 2018. Dans le cadre de la révision des comptes annuels au 31 décembre 2018, la vente d'une parcelle de terrain à bâtir (pour un montant de 51 mio. CHF, respectivement à 605 CHF/m²) et la concession d'un droit de superficie gratuit dans le quartier du Viererfeld n'ont pas pu être examinées de manière exhaustive car il manquait des documents. La TTE a mandaté un tiers pour qu'il traite cette affaire. Le rapport a été soumis au Conseil-exécutif en novembre 2019. Le projet du Viererfeld a été comptabilisé au bilan dans le patrimoine financier et une vente doit être réalisée à la valeur vénale. Au moment de la vente, il n'existait aucune expertise indépendante de la valeur marchande. D'après une expertise commandée par le Contrôle des finances à une société d'évaluation immobilière renommée, la valeur vénale du terrain à bâtir était largement supérieure au prix de vente. Vu l'importance de cette constatation, les organes de surveillance politiques ont été informés.

Révision à l'Administration des finances

Cette année, la révision a principalement porté sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFC) ainsi que sur le module « Cash Management » (gestion des liquidités) du

système d'informations financières (FIS). Le nouveau module FIS a laissé une bonne impression. Pour la PFC, l'accent a été placé sur les « mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes » : il s'agissait concrètement d'évaluer les charges dues aux fonctions de centre urbain. Les directives peu détaillées et l'autoévaluation des charges dues aux fonctions de centre urbain offrent une marge de manœuvre relativement grande aux communes urbaines concernées. Les contrôles réalisés par le canton et leur documentation peuvent être optimisés.

Révision de la subvention d'investissement accordée à l'Hôpital de l'île pour les salles d'opération hybride et de haute précision

En décembre 2011, le Grand Conseil a approuvé le crédit de projet « Salles d'opération avec imagerie » évaluée à plus de 21 millions de francs. Lors de la révision de la subvention cantonale, le Contrôle des finances a contrôlé aussi bien la procédure d'octroi de la subvention à l'Office des hôpitaux de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) que l'utilisation conforme à la loi, à l'affectation prévue et au principe d'économicité des fonds par l'Hôpital de l'île. Il a constaté que les subventions avaient été accordées et utilisées correctement. Certains points précis peuvent encore être améliorés : l'Office des hôpitaux pourrait notamment formuler plus clairement les conditions liées à la subvention et le contrôle en lien avec la subvention pourrait encore être renforcé. Quant aux bénéficiaires des subventions, des recommandations visant à améliorer le contrôle du projet ont été formulées à leur intention.

Révision de l'Office des affaires sociales

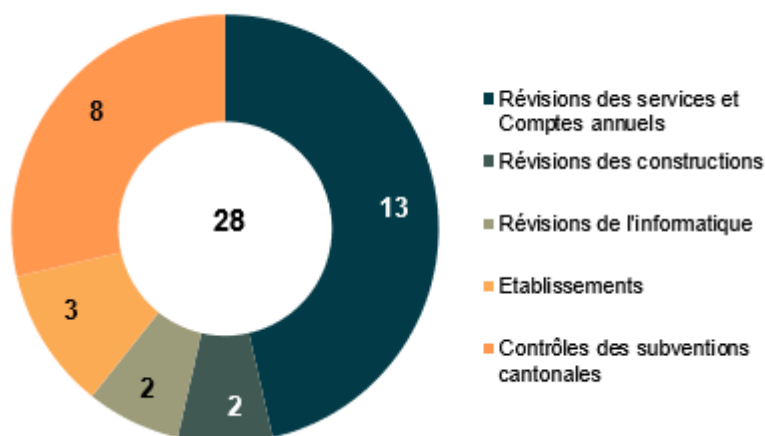
Cette révision s'est concentrée sur les domaines de l'organisation et du système de contrôle interne ainsi que sur la compensation des charges de l'aide sociale. S'appuyant sur les résultats obtenus, le Contrôle des finances a recommandé de réunir l'application spécialisée KOLA et la base de données complémentaire en une seule application, afin d'éliminer les doublons, de réduire les interfaces et de travailler sur une base de données uniforme. Par ailleurs, il subsiste des incertitudes juridiques quant à la mise en œuvre concrète du système de bonus-malus, ce qui peut se traduire par des risques financiers pour le canton.

3.5 Activités de révision au 4^e trimestre 2019

3.5.1 Points forts

En novembre et décembre, le Contrôle des finances a mené avec les Directions, la Direction de la magistrature et la Chancellerie d'Etat les entretiens semestriels, qui ont porté principalement sur les résultats de l'activité de révision et sur le programme de révision en 2020. Le

Nombre de rapports au 4^e trimestre



Contrôle des finances établit chaque année son plan d'audit en adoptant une approche axée sur les risques et en tenant compte des audits qu'il a effectués les années précédentes ainsi que des ressources en personnel dont il dispose. Il a également mené des entretiens avec la présidence de la CGes et de l'Intendance des impôts. L'entretien périodique entre le Comité Contrôle des finances et le Contrôle des finances a eu lieu le 2 décembre 2019. Ce fut

notamment l'occasion de discuter de l'état d'avancement de la révision de la loi sur le Contrôle des finances. Le contrôle extraordinaire mandaté par la SAP et la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) sur le traitement des actes de défaut de biens en vertu de l'art. 64a LAMal et de la prévention des doubles couvertures a dû être suspendu en raison de l'opposition des assureurs-maladie sélectionnés dans le cadre du contrôle extraordinaire. La SAP et la JCE s'emploieront au niveau politique (cantonal et national) à instaurer les conditions-cadre d'un tel contrôle. Le contrôle extraordinaire mandaté par la CGes sur le recours à des expert-e-s externes par le Conseil-exécutif, les Directions et les autorités judiciaires est en cours.

3.5.2 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Au quatrième trimestre, le Contrôle des finances a établi 28 rapports. Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

Audit du projet PPP Neumatt, Berthoud

Le Contrôle des finances a évalué la réalisation des conditions opérationnelles, qualitatives et financières du projet PPP Neumatt à Berthoud, ainsi que la surveillance des finances, le pilotage et la gestion immobilière opérationnelle de l'OIC. Il a constaté que l'office pouvait améliorer son pilotage financier. A ce jour, l'OIC n'a encore réalisé aucune analyse pour vérifier si les avantages prévus en termes d'efficacité, qui avaient servi de base de décision en 2009, s'étaient concrétisés. Le caractère économique du PPP (comparé à un financement conventionnel) est mis en question, en particulier du fait de la charge d'intérêt élevée et des coûts d'exploitation tendanciellement à la hausse. Avant de réaliser d'autres projets de PPP, il faudrait clarifier les questions de l'économicité et de l'efficacité sur la base de chiffres, de données et de faits.

Audit de la Cour suprême du canton de Berne

L'audit a porté principalement sur l'évaluation des flux financiers dans les procédures pénales et civiles, avec une focalisation sur la facturation des débours. Le Contrôle des finances a eu une bonne impression. Il a identifié un potentiel d'amélioration en ce qui concerne la détermination exacte des frais de procédure.

Révision de la subvention cantonale au Centre Bäregg Sàrl – subvention d'exploitation

Le Contrôle des finances a évalué d'une part la procédure d'octroi des subventions cantonales à l'Office de la population et des migrations (OPM), et d'autre part, contrôlé l'utilisation conforme à la loi, à l'affectation prévue et au principe d'économicité des fonds par le Centre Bäregg Sàrl. Le Contrôle des finances a constaté que les subventions avaient été, dans l'ensemble, accordées, utilisées et comptabilisées correctement. Il a constaté un potentiel d'optimisation au niveau de la planification des soins, p. ex. en ce qui concerne une concertation adéquate entre les Directions concernées pour l'encadrement et la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA). Il recommande par ailleurs de formuler plus clairement le but du mandat dans le contrat de prestations et de réaliser des analyses sur l'efficacité des actions menées.

Révision de l'Office de l'enseignement supérieur

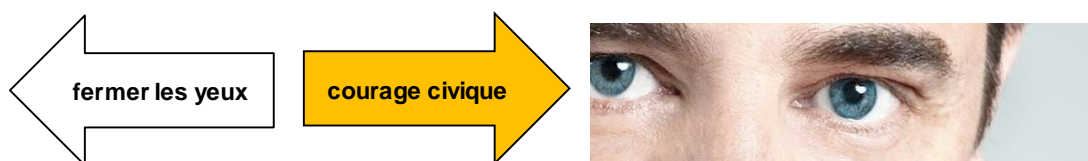
L'Office de l'enseignement supérieur est responsable de l'exécution des tâches attribuées dans les domaines de la formation universitaire, de la formation en haute école spécialisée et de la formation du corps enseignant. Il exerce la surveillance des trois hautes écoles bernoises et se charge de tâches de surveillance et de pilotage dans le cadre de conventions intercantionales. Les indemnités annuelles se chiffrent à plus de 600 millions de francs. Le Contrôle des finances a constaté un potentiel d'amélioration en ce qui concerne l'octroi des subventions d'exploitation. Afin de garantir un pilotage financier adéquat, il faudrait notamment élaborer des méthodes de calcul pertinentes et traçables ainsi que définir plus clairement les prestations à indemniser.

3.6 Effet des activités du Contrôle des finances

Outre l'accomplissement de ses tâches légales consistant, par exemple, à vérifier la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens ainsi que la rentabilité de la gestion financière, le Contrôle des finances attache une grande importance au fait de générer une plus-value et un avantage client dans les unités qu'il contrôle. Le Contrôle des finances enregistre les principales plus-values – aux plans qualitatif et quantitatif – dans un contrôle des effets. Ainsi le potentiel d'épargne estimé par le Contrôle des finances (dépenses en moins ou recettes en plus) pour 2019 se situait-il autour de 10 millions de francs (sur un an). Ce montant n'inclut pas les économies périodiques générées par des constatations résultant de contrôles des années précédentes et par des constatations résultant de la révision des comptes annuels au 31 décembre 2018, ainsi que les importants montants, non quantifiables de manière définitive, qui résultent des mesures d'amélioration concernant la gestion immobilière, les transports publics et la vente d'un terrain à bâtir. Le montant effectif des optimisations réalisées dépend en majeure partie des mesures à prendre et du moment de leur mise en œuvre par les responsables concernés.

4 Service chargé d'enregistrer les irrégularités

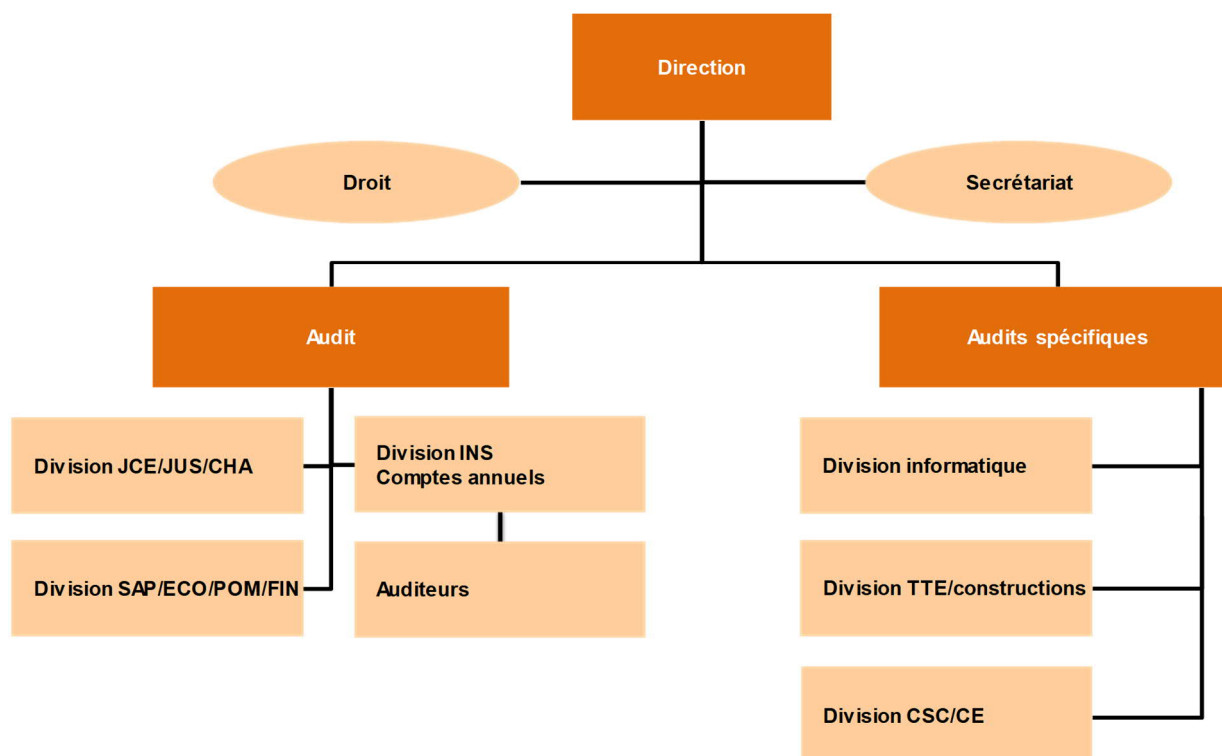
Le Service chargé d'enregistrer les irrégularités est rattaché au Contrôle des finances. C'est l'un des nombreux instruments à disposition de l'administration cantonale pour réduire les risques. Les signalements reçus montrent que ce service créé par le canton a permis d'apporter des plus-values supplémentaires dans l'intérêt de l'administration et de réduire les risques dans le domaine financier. Il est important de continuer à accroître la notoriété de ce service et d'utiliser le potentiel existant pour identifier les manquements à tous les niveaux de l'administration.



5 Qui sommes-nous ?

5.1 Organisation

La direction est composée du chef de la section Audit et du chef de la section Audits spécifiques. Le Contrôle des finances entretient des coopérations interdisciplinaires et compose les équipes d'audit en fonction des exigences de la situation.



5.2 Personnel

	Hommes au 31.12.	Femmes au 31.12.	Moyenne annuelle en postes à 100 % (EPT)
2018	17	9	23,7
2019	18	9	22,2

Le Contrôle des finances dispose d'une équipe de spécialistes comprenant des expert-e-s comptables diplômé-e-s, des Certified Internal Auditors (CIA), ainsi que des administrateurs des finances diplômés. Y travaillent également des juristes, des spécialistes en gestion d'entreprise, des architectes et des professionnels du bâtiment, ainsi que des Certified Information Systems Auditors (CISA) et des Certified Information Security Managers (CISM). Cette collaboration interdisciplinaire permet d'exploiter les synergies. Quatre collaborateurs ont quitté le Contrôle des finances au cours de l'année. Leurs postes ont pu être repourvus et des personnes qualifiées y ont été affectées.

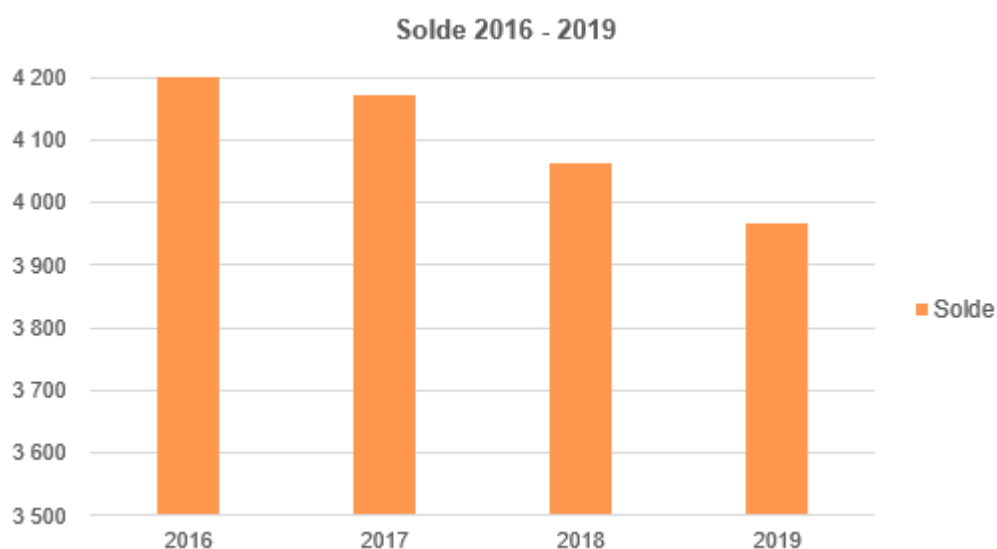
La formation continue interne et externe a été, cette année encore, à la fois sollicitée et encouragée. Outre la participation à des séminaires et colloques externes, les collaboratrices et collaborateurs se sont perfectionnés en assistant à des formations ciblées régulièrement organisées en interne. Ce perfectionnement a permis aux collaboratrices et collaborateurs bénéficiant d'une certification de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision et des associations sectorielles de satisfaire aux exigences pour obtenir leur agrément et leur accréditation.

5.3 Finances / Prestations

Comptes en milliers de francs	2019	2018
Charges de personnel	-3'797	-3'935
Autres charges	-595	-237
Charges	-4'392	-4'172
Revenus	424	108
Revenus	424	108
Solde	-3'968	-4'064
Investissements	8	12

Le Contrôle des finances tient un compte spécial, dont la vérification est confiée à un organe de révision externe. Le rapport de révision est adressé au Conseil-exécutif et à la Commission des finances.

Grâce à une gestion conséquente et rigoureuse des postes, le solde a pu être continuellement réduit au cours des dernières années, malgré les exigences croissantes en termes de tâches et de qualité.



Dans le cadre d'un rapport semestriel sur les finances et les prestations, le Contrôle des finances rend compte du résultat des comptes au Comité Contrôle des finances et l'informe dans le même temps du degré de réalisation des objectifs de prestations. La société BDO AG procède chaque année, en sa qualité d'organe de révision externe, à une appréciation de la qualité et des prestations du Contrôle des finances à l'intention du Conseil-exécutif et de la Commission des finances. Elle confirme que le Contrôle des finances a une nouvelle fois effectué un travail techniquement irréprochable en 2019.

5.4 Autres activités

Des collaborateurs et collaboratrices du Contrôle des finances ont, en 2019 encore, apporté une contribution déterminante dans différents groupes de travail de l'association professionnelle « Fachvereinigung der Finanzkontrollen » et présenté des exposés lors de différents séminaires de perfectionnement. En sa qualité de membre de la Commission SWISS GAAP RPC, le chef

du Contrôle des finances collabore au groupe de travail Processus d'examen des subventions, allocations et aides financières.

Pour mieux réseauter et défendre ses intérêts, le Contrôle des finances a déposé une demande d'adhésion à EXPERTsuisse en tant qu'entreprise membre. Remplissant les conditions d'adhésion, il est membre de cette organisation faitière depuis l'automne 2019.

Le Contrôle des finances est enregistré auprès de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) en tant qu'expert-réviseur agréé. Par décision du 8 novembre 2019, l'ASR a approuvé la demande de renouvellement de l'agrément déposée par le Contrôle des finances et renouvelé son agrément en tant qu'expert-réviseur jusqu'au 20 janvier 2025.

6 Perspectives

L'objectif du Contrôle des finances est d'assurer, en 2020 aussi, à la fois la qualité de son travail et la satisfaction de ses clients.

Outre l'accomplissement des tâches principales, les priorités suivantes ont été fixées :

- mise en œuvre d'optimisations internes au Contrôle des finances en vue de l'amélioration permanente et de l'assurance de la qualité, notamment du développement continu du manuel de méthodologie ;
- collaboration active à l'élaboration d'une révision intégrale de la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF) ;
- focalisation sur les transports publics dans le domaine des contrôles des subventions cantonales ;
- mise en place des conditions générales pour l'utilisation des signatures électroniques et l'implémentation de l'application Axioma, en lien avec la numérisation et l'archivage standardisé.

Le Contrôle des finances entend rester un partenaire critique, fiable et loyal à la fois du parlement, du gouvernement, de l'administration et des autorités judiciaires, et contribuer par son travail à ce que la gestion de l'administration cantonale soit économique et axée sur les processus.

Berne, le 29 janvier 2020

Contrôle des finances du canton de Berne



T. Remund
Chef du Contrôle des finances



L. Benninger
Suppléant du chef du Contrôle des finances

Annexes

I Liste des rapports de révision concernant tout le canton

Rapports au Conseil-exécutif et aux commissions de surveillance	Date
Quartalsbericht der Finanzkontrolle per 31.12.2018	10.01.2019
Tätigkeitsbericht 2018	21.02.2019
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 – Zwischenstand vom 21.3.2019	21.03.2019
Jahresbericht 2018 Whistleblowing	11.04.2019
Quartalsbericht der Finanzkontrolle per 31.03.2019	11.04.2019
Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2018	29.05.2019
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018	29.05.2019
Quartalsbericht der Finanzkontrolle per 30.06.2019	04.07.2019
Quartalsbericht der Finanzkontrolle per 30.09.2019	17.10.2019
Bericht Prüfungsarbeiten auf Basis erweiterter Monatsabschluss September 2019	20.11.2019

Rapports concernant la Chancellerie d'Etat	Date
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 : Feststellungen zur STA	18.04.2019
Bericht Behörden	10.10.2019
Bericht Staatskanzlei	10.10.2019

Rapports concernant la Direction de l'économie publique	Date
Bericht LANAT (Stabsabteilung)	22.01.2019
Bericht über die Prüfung 2019 GELAN ICT	11.02.2019
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 : Feststellungen zur VOL	18.04.2019
Bericht Amt für Wirtschaft	01.07.2019
Bericht Amt für Wald	28.08.2019
Bericht Nachrevision Staatsbeitragsprüfungen 2018 bei der BE ! Tourismus AG und der International School of Berne (AWI)	20.12.2019

Rapports concernant la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	Date
Bericht Spitalamt	31.01.2019
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 : Feststellungen zur GEF	18.04.2019

Rapports concernant la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	Date
Bericht über Staatsbeitragsprüfung « Investitionsbeitrag an Inselspital für Hybrid- und Hochpräzisions-OP » (SPA)	11.07.2019
Bericht über Staatsbeitragsprüfung « Investitionsbeitrag an Inselspital für Hybrid- und Hochpräzisions-OP » (Staatsbeitragsempfänger)	11.07.2019
Bericht Generalsekretariat GEF	12.07.2019
Bericht Sozialamt	02.09.2019
Bericht Staatsbeitragsprüfung Stiftung Humanus-Haus, Rubigen (Staatsbeitragsempfänger)	07.10.2019
Bericht Staatsbeitragsprüfung Stiftung Humanus-Haus, Rubigen (ALBA)	25.10.2019
Bericht Staatsbeitragsprüfung Universitäre Psychiatrische Dienste Bern (UPD) AG ; Gemeinwirtschaftliche Leistungen (GWL)	12.12.2019

Rapports concernant la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	Date
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 : Feststellungen zur JGK	18.04.2019
Bericht Generalsekretariat JGK / Beauftragter für kirchliche Angelegenheiten	23.05.2019
Bericht über die Prüfung der Prämienverbilligung in der Krankenversicherung für das Jahr 2018 (BAG)	29.05.2019
Bericht Amt für Sozialversicherungen	06.06.2019
Bericht Staatsbeitragsprüfung Durchführungskosten für den Vollzug der Ergänzungsleistungen (Ausgleichskasse des Kantons Bern)	04.10.2019
Bericht Staatsbeitragsprüfung Durchführungskosten für den Vollzug der Ergänzungsleistungen (Amt für Sozialversicherungen)	22.10.2019
Bericht Regierungsstatthalteramt Bern-Mittelland	05.11.2019
Bericht Regierungsstatthalteramt Obersimmental-Saanen	05.11.2019
Bericht Regierungsstatthalteramt Thun	05.11.2019

Rapports concernant la Direction de la police et des affaires militaires	Date
Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 des Lotteriefonds	05.02.2019
Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 des Sportfonds	05.02.2019
Ergänzender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 Lotterie- und Sportfonds	05.02.2019
Bericht Amt für Justizvollzug	11.03.2019
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 : Feststellungen zur POM	18.04.2019
Bericht Strassenverkehrs- und Schifffahrtsamt	19.06.2019

Rapports concernant la Direction de la police et des affaires militaires	Date
Bericht Amt für Justizvollzug	04.09.2019
Bericht Staatsbeitragsprüfung Zentrum Bäregg GmbH (MIP)	10.10.2019
Bericht Staatsbeitragsprüfung Zentrum Bäregg GmbH (Staatsbeitragsempfänger)	10.10.2019
Bericht Kantonspolizei	29.10.2019

Rapports concernant la Direction des finances	Date
Bericht über die Projektprüfung Rollout@BE	07.02.2019
Bericht über die Prüfung des FIS Kreditorenmanagements	21.02.2019
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 : Feststellungen zur FIN	18.04.2019
Bericht Projektprüfung Enterprise Resource Planning (ERP) II	29.05.2019
Bericht zum Kanton Bern gemäss DBG Art 104a und der Richtlinie der ESTV / Abrechnung über Steuern und Bussen per 31.12.2018	03.06.2019
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 : Feststellungen zur Finanzdirektion – Jahresabschlussprozess Finanzverwaltung	20.05.2019
Bericht Amt für Informatik und Organisation	04.07.2019
Bericht Finanzverwaltung	30.08.2019
Bericht Personalamt	01.10.2019
Bericht Steuerverwaltung (Veranlagung Juristische Personen und Supportprozesse)	02.12.2019
Bericht Umsetzung NSP-SIK 2017 (KAIO)	16.12.2019
Bericht Change- und Releasemanagement NESKO (SV)	19.12.2019

Rapports concernant la Direction de l'instruction publique	Date
Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 des Kulturförderungsfonds	15.01.2019
Ergänzender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 Kulturförderungsfonds	15.01.2019
Bericht Amt für Kultur	30.01.2019
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 : Feststellungen zur ERZ	18.04.2019
Bericht Amt für Hochschulen	05.09.2019
Bericht Mittelschul- und Berufsbildungsamt	18.12.2019

Rapports concernant la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	Date
Bericht Amt für Geoinformation	07.01.2019
Bericht Amt für Grundstücke und Gebäude	14.01.2019
Bericht Rechtsamt	04.02.2019
Bericht Amt für Wasser und Abfall	05.02.2019
Tätigkeitsbericht Nationalstrassen	28.02.2019
Bericht Baugeschäft Gesamtsanierung 'bzemme' Bildungszentrum Emme, Burgdorf	14.03.2019
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 : Feststellungen zur BVE/AGG	18.04.2019
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 : Feststellungen zur BVE/TBA	18.04.2019
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 : Feststellungen zur BVE/übrige Ämter	18.04.2019
Bericht Baugeschäft Nationalstrassen A5/A6 Verfahrensprüfung Sicherheitsleistungen bei Bau- / BSA-Arbeiten (Prüfung zusammen mit ASTRA)	07.05.2019
Bericht Baugeschäft « Verkehrsmanagement Region Bern Nord »	29.05.2019
Feststellungen zu Zinsglättungsmodell BLS und Wahrnehmung Eigentümerrolle	13.06.2019
Bericht Amt für Grundstücke und Gebäude (Immobilienmanagement)	21.08.2019
Generalsekretariat – Feststellungen zur Abwicklung der Liegenschaftstransaktion « Viererfeld »	06.09.2019
Bericht Amt für Grundstücke und Gebäude (Liegenschaftsrechnung)	13.09.2019
Bericht Betrieb PPP Neumatt, Burgdorf (AGG)	24.10.2019
Bericht Ortsdurchfahrt Brügg (TBA)	23.10.2019
Bericht Tiefbauamt des Kantons Bern	08.11.2019
Bericht Amt für Grundstücke und Gebäude	20.12.2019

Rapports concernant les autorités judiciaires	Date
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 : Feststellungen zur JUS	18.04.2019
Bericht Regionalgericht Oberland	20.09.2019
Bericht Obergericht des Kantons Bern	13.11.2019

II Rapports concernant des établissements cantonaux

Université de Berne	Date
Ifik – Institut für Infektionskrankheiten	27.02.2019
Schweizerisches Institut für Pferdemedizin	06.03.2019
Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2018 der Universität Bern	19.03.2019
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 der Universität Bern	19.03.2019
Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2018 der Universität Bern	19.03.2019
Bericht Rechtswissenschaftliche Fakultät	28.08.2019
Bericht zur Zwischenrevision Jahresrechnung per 31.12.2019	10.12.2019

Haute école pédagogique bernoise	Date
Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2018 der Pädagogischen Hochschule Bern	09.04.2019
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 der Pädagogischen Hochschule Bern	09.04.2019
Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2018 der Pädagogischen Hochschule Bern	09.04.2019
Bericht zur Zwischenrevision Jahresrechnung per 31.12.2019	16.12.2019

Haute école spécialisée bernoise	Date
Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2018 der Berner Fachhochschule	28.03.2019
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2018 der Berner Fachhochschule	28.03.2019
Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2018 der Berner Fachhochschule	28.03.2019
Prüfbescheinigung für Innosuisse	25.06.2019
Bericht zur Zwischenrevision Jahresrechnung per 31.12.2019	10.12.2019

Centre interrégional de perfectionnement (CIP), Tramelan	Date
Rapport de l'organe de surveillance sur les comptes annuels 31.12.2018	06.05.2019
Management Letter Révision des comptes annuels 2018	03.06.2019

III Liste des mandats de révision en 2019

Institution	Date
Verein Hauptstadtregion Schweiz (HSR-CH), Bern	14.03.2019
GELAN-Espace-Mittelland, Bern	08.04.2019
Bernische Denkmalpflege-Stiftung, Bern	16.05.2019
Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy	20.05.2019
Berner Design Stiftung	21.05.2019
Finanzkontrolle des Kantons Zürich, Eigene Rechnung 2018 (eingeschränkte Revision)	22.05.2019
Papavramidès-Stiftung, Bern	23.05.2019
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) und angeschlossene Institutionen :	
<ul style="list-style-type: none"> • Schweizer Weltatlas 	05.02.2019
<ul style="list-style-type: none"> • Institut für Externe Schulevaluationen auf der Sekundarstufe II (IFES) 	15.02.2019
<ul style="list-style-type: none"> • Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) Bern 	08.04.2019
<ul style="list-style-type: none"> • Dienstleistungszentrum Berufsbildung/Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (SDBB) 	08.04.2019
<ul style="list-style-type: none"> • Interkantonale Universitätsvereinbarung (IUV) 	08.04.2019
<ul style="list-style-type: none"> • Schweizerisches Zentrum für die Mittelschule (ZEM) 	08.04.2019

Réforme des Directions – nouvelles désignations

L'organisation de l'administration cantonale a été modifiée au 1^{er} janvier 2020 : six Directions ont vu leur nom changer.

Le présent rapport d'activité utilise les désignations qui étaient en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019.

Jusqu'au 31 décembre 2019	A partir du 1 ^{er} janvier 2020
Direction de l'économie publique (ECO)	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)	Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)
Direction de la police et des affaires militaires (POM)	Direction de la sécurité (DSE)
Direction des finances (FIN)	Direction des finances (FIN)
Direction de l'instruction publique (INS)	Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)	Direction des travaux publics et des transports (DTT)
Chancellerie d'Etat (CHA)	Chancellerie d'Etat (CHA)
